

# Fiche descriptive sur les Zones humides de Ramsar

(telle qu'approuvée par la recommandation C.4.7 de la Conférence des Parties contractantes, Montreux, Suisse - juillet 1996)

NOTA: Avant de remplir cette fiche, prière de lire les lignes directrices qui comprennent un exemplaire d'une fiche remplie.

Les fiches remplies sont à adresser à: T.A. Jones, Base de données de Ramsar, BIROE, Slimbridge, Gloucester GL2 7BX, Angleterre.

1. Pays: Rép de GUINEE 2. Date: 02.04.93 3. Numéro de référence: 02  
(à remplir par le responsable de la base de données)

4. Nom et adresse du compilateur: ~~Abdel Kader BANGOURA~~ ~~chargé de la Convention de RAMSAR - Division Protection de la Nature - DNE - Ministère des Ressources Naturelles, des Energies et de l'Environnement~~  
Abdel Kader BANGOURA, chargé de la Convention de RAMSAR - Division Protection de la Nature - DNE - Ministère des Ressources Naturelles, des Energies et de l'Environnement  
B.P. 4665 (P) Taux 22 350 Niéba GC CE Conakry

5. Nom de la zone humide: ILES TRISTAO

6. Date de l'inscription sur la Liste de Ramsar: 18.11.92

7. Coordonnées géographiques: 10°45' - 11°06'N, 14°53' - 15°08'O

8. Situation générale: (par ex. région administrative et grande ville la plus proche) La zone est comprise entre la frontière septentrionale du pays et le Rio Kompony; le baraban la délimite à l'est, l'océan atlantique à l'ouest (voir carte ci-jointe)

9. Superficie: (hectares) 85.000ha

10. Type de zone humide: (voir classification ci-jointe, également approuvée par la recommandation C.4.7 de Montreux)  
Zone humide côtière. Type 5: îlot sableux; type 6: estuaire; type 9: forêt de mangrove

11. Altitude: (moyenne et/ou maximale et minimale)

≤ 5m

12. Description: (esquisse en deux ou trois phrases des principales caractéristiques de la zone humide)

Le site a été projeté dans la zone au nord Kompony, qui constitue l'embouchure du cogon. La zone est principalement couverte de mangrove, se situant les villages notamment l'île Katarak et l'île Kopten qui sont entrecoupées d'anciens cordons littoraux, où se situent les villages.

13. Traits physiques: (par ex. géologie; géomorphologie; origine - naturelle ou artificielle; hydrologie; type de sol; qualité de l'eau; profondeur de l'eau; permanence de l'eau; fluctuations du niveau d'eau; amplitude des marées; bassins versants; régions d'aval; climat)

La zone, sous l'influence des marées, fait partie de l'embouchure estuarienne du fleuve Cogon. Le Cogon jaillit dans la même région que le Fatala. Arrivée à la frontière de la Guinée-Bissau, son bassin versant couvre une zone de 40 à 50 km de largeur, le long de cette frontière. La zone découverte à marée basse est relativement sableuse du côté mer. En face de Katchek (île Katarak) un îlot sableux, du nom de Khôni bènki, a pu se former dans le milieu dynamique des marées.

Le climat en Guinée maritime est de type tropical semi-humide, ayant une saison pluvieuse de mai à novembre et une saison sèche de novembre à avril. Les précipitations sont de l'ordre de 2.500 mm.

14. Caractéristiques écologiques: (principaux types d'habitats et de végétation)

- Grande superficie de mangrove bien développée
- présence d'une colonie nicheuse, sur Khôni bènki, de la *Platalea alba*, de *Thalassidroma aethiops*, de la *Sterna caspia* et *Sterna bergii*, de la mouette à tête grise *Larus cirrocephalus*.
- Présence d'espèces rares telles que l'*Hippotamys amphibius*.
- Nidification présumée de *Ciconia episcopus*, *Scopus umbretta*, *Haliaeetus vocifer*, *Ardeotis kori* et *Balaeniceps pavonina*.
- Aire d'hivernage pour le *Pardalipicus horreorum* et le *Phaeocephalus ruber*.
- Présence du *Trichopus senegalensis* dans les mangroves

## 15. Régime foncier et propriété:

(a) du site Propriété de l'Etat

(b) des zones environnantes idem

## 16. Mesures de conservation en vigueur: (catégorie nationale et statut juridique des aires protégées - y compris d'éventuelles modifications des limites; pratiques de gestion; existence et éventuelle mise en oeuvre d'un plan de gestion officiellement approuvé)

domaines classés de l'Etat

## 17. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées: (par ex. plan de gestion en préparation; proposition officielle de création d'une aire protégée)

- Mise en place et aménagement de grands périmètres forestiers réglementés ( parmi lesquels la zone Kankouré - Soumba)
- Délimitation et utilisation de la mangrove forestière villageoise.

Actuellement le gouvernement guinéen pense à la création d'une réserve transfrontalière de concert avec les autorités en Guinée-Bissau.

## 18. Modes actuels d'occupation des sols; principales activités humaines

(a) sur le site: La population locale vit de la pêche artisanale, et de la riziculture et l'horticulture à petite échelle.

(b) aux alentours/dans le bassin versant: présence à Kataruk de vaches. Mangrove non affectée par les exploitants extérieurs.

## 19. Perturbations et menaces, y compris changements dans les modes d'occupation des sols, et principaux projets de développement: (facteurs pouvant avoir un impact négatif sur les caractéristiques écologiques de la zone humide)

(a) sur le site :  
chasse  
braconnage  
pillage de la colonie nichée et des espèces migratrices

(b) aux alentours / dans le bassin versant : idem

**20. Valeurs hydrologiques et physiques:** (recharge de la nappe souterraine, maîtrise des crues, captage des crues, prévention de l'érosion côtière etc.)

pas d'informations

**21. Valeurs sociales et culturelles:** (par ex. production de poissons, foresterie, signification religieuse, site archéologique)

Zone par excellence de la pêche artisanale transformée en campement de pêcheurs

**22. Faune remarquable:** (par ex. espèces uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique; fournir les données numériques si elles existent)

- spatule d'Afrique Africa Spoonbill
  - ibis sacré Sacred Ibis
  - sterns caspiens et mouette à tête grise Caspian tern + grey-headed gull
  - hippopotame
  - cegagne épiscopale crowned crane
  - ombrette, aigle pêcheur, héron goliath, grue couronnée et le chevalier combattant
  - balbuzard pêcheur et flamants roses (noir et grand)
  - Lamartin
- Phil. Pugnax

**23. Flore remarquable:** (par ex. espèces ou communautés uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique)

pas d'informations

**24. Recherche et équipements scientifiques:** (par ex. projets actuellement en cours, présence d'une station de terrain)

Il est prévu un projet de création de zone transfrontière de l'archipel des Bijagos de Guinée-Bissau et des Îles Tristao sur l'initiative du gouvernement guinéen peut-être en harmonie avec la Convention de Ramsar.

**25. Education et information:** (par ex. centre d'accueil des visiteurs, stations d'observation, brochures, possibilités de visites de groupes scolaires)

Le site est un bon exemple de l'écosystème côtier de la Guinée. Un programme de sensibilisation, d'éducation et de formation pourrait être développé pour la population locale, ainsi que pour d'autres personnes intéressées à cette question.

**26. Récréation et tourisme:** (indiquer si la zone humide est utilisée pour la récréation ou le tourisme; indiquer le type, la fréquence et l'intensité de cette utilisation)

Possibilité d'un écotourisme à petite échelle

**27. Organisme de gestion:** (nom et adresse de l'organisme responsable de la gestion de la zone humide)

Direction Nationale de l'Environnement - Direction Nationale des Forêts et  
Chasse

B.P. 3118 - Télec 22 350 Min Geo GE Conakry - Guinée

**28. Juridiction:** (territoriale - c'est-à-dire état ou région - et fonctionnelle - c'est-à-dire Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement etc.)

Ministère des Ressources Naturelles, des Energies et de l'Environnement

B.P. 295 Télec 22 350 Min Geo GE  
Conakry - Guinée

**29. Références bibliographiques:** (prière d'indiquer seulement les références scientifiques et techniques)

Altenburg, W. et J. van der Kamp. 1983. Study ornithologique préliminaire de la zone humide côtière de Guinée. Joint report of WIVVO and ICBP. WIVVO report 23, Zaiet and ICBP study report 20, Cambridge.

**30. Raisons de l'inscription:** (prière d'indiquer lesquels des critères de Ramsar adoptés selon la recommandation C.4.15 de la Conférence de Montreux s'appliquent à ce site)

Établissement potentiel d'une aire protégée transfrontière avec la Guinée-Bissau. Cette aire devrait comprendre l'île de Khôni Bânké (colonies riches en oiseaux terrestres), une partie des Îles Tristao (hippopotames sur l'île Katarak) et une zone continentale aux alentours de Banaala (grands mammifères).

**31. Carte du site** (prière de joindre la carte la plus récente et la plus détaillée disponible, de préférence à une échelle au minimum de 1:25,000 ou de 1:50,000)

Ci-jointe carte d'après ACE/SECA 1990, 1:200,000